

Le 31 décembre 2020

FLASH CSEC DU 16 DECEMBRE 2020

Point sur les orientations stratégiques : 2022 année à risque financier ?

Lors de ce CSEC qui avait pour objet un point sur les orientations stratégiques de la Direction Générale, après lecture de 2 déclarations (que nous vous avons adressé le jour même à 18:19 heure de Paris) dont nous étions partie prenante (l'une intersyndicale et l'autre indépendante traitant des services civiques en marge de celle dans laquelle la CFDT et le SNAP se sont associés au SNU et à la CGT pour se refaire une virginité sur le sujet), nous avons interpellé le directeur général qui, une fois n'est pas coutume, était venu échanger avec les membres du CSEC avant d'être audité par le Sénat.

Pour rappel, nous lui avons tout d'abord signifié notre étonnement et notre reproche de le voir si peu présent au CSEC, lui qui a été totalement absent de l'instance depuis le début du premier confinement.

Nous aurions en effet souhaité qu'il vienne au moins une fois lors de ce premier confinement, même à titre symbolique, s'exprimer devant la représentation nationale du personnel plutôt que dans la presse. Ce qu'il a du reste admis en effectuant un mea culpa logique au regard de la presque quarantaine de CSEC tenus dans l'urgence à raison de plusieurs séances par semaine certains mois pour faire face à l'urgence sanitaire et ses conséquences pour le personnel et nos usagers.

Nous lui avons rappelé à cette occasion que nous avons tous collectivement été confrontés à une situation inédite et que chacun a pris ses responsabilités, nous les premiers à la **CGT-FO** en déclenchant un droit d'alerte national via le CSEC pour danger grave et imminent mi-mars quand il s'est agi de protéger au mieux de la pandémie les agents et cadres de Pôle emploi mais également les demandeurs d'emploi.

Nous l'avons ensuite interrogé sur un article paru concomitamment à ce CSEC dans le journal Challenges dans lequel il évoque l'avenir de Pôle emploi en parlant de risque d'impasse budgétaire :

https://www.challenges.fr/emploi/pole-emploi-risque-une-impasse-budgetaire-en-2022_742309

Evoquant la dette de l'Unédic, il a reconnu que la situation allait devenir préoccupante à l'horizon 2022 puisque que comme chacun le sait, le financement de Pôle emploi est assis sur un mode de calcul à N-2 qui prend en compte les cotisations (ou plus exactement à présent, et nous le contestons, l'assiette de la CSG) perçue par l'Unédic en 2018 pour l'année 2020 et donc de l'année 2020 pour le budget de Pôle emploi en 2022.

L'Etat compensera t'il le déficit de recettes auquel on peut s'attendre du fait de la crise sanitaire ? Telle est la question ! On peut penser que 2022 étant une année électorale majeure marquée par la présidentielle, l'Etat fera le nécessaire mais la crise sanitaire devant perdurer en 2021, nul ne sait quels chemins empruntera le char de l'Etat en 2023.

Lors de ce CSEC, il nous a été indiqué qu'à ce stade, il n'y aurait pas de deuxième vague de recrutement AIJ. Comme quoi les belles



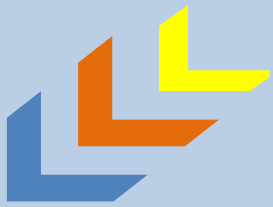
La CGT-FO Pôle emploi :

Syndicat.cgt-fo@pole-emploi.fr

www.fo-pole-emploi.fr/site-national

<https://twitter.com/Fopoleemploi>

<https://www.facebook.com/fopoleemploinational>



Le 31 décembre 2020

promesses n'engagent que ceux qui les écoutent et qui signent en conséquence n'importe quel accord au rabais aggravant le taux de précarité à Pôle emploi.

Droit dans ses bottes de DG reconduit à son poste pour un nouveau mandat, celui-ci a répondu à nos interrogations sur le bien-fondé de ses orientations stratégiques dont le contenu n'intégrait pas, à la base et pour cause, la situation sanitaire et ses conséquences... qu'il n'entendait pas les modifier en profondeur et donc qu'il n'était pas nécessaire selon lui de les réviser et de consulter de nouveau le conseil d'administration de Pôle emploi pour ça.

Dans le doc de synthèse que la DG nous avait fourni pour cette séance, il était question en bas de la dernière page du document de ce qui était prévu en 2021 sur le champ de la performance sociale.

On note qu'au chapitre des accords à négocier, on retrouve l'égalité professionnelle qui a d'ores et déjà été négociée et signée. Signe que le document avait été anticipé bien en amont de la séance !

Il est question à la même page de « réduire les discriminations », quel signal envoie t'on en nommant à la tête de la e-université une personne ayant tenu des propos réputés racistes, quand on sait l'importance que la DG accorde par ailleurs à la e-université ?

A cette question, la réponse est venue plus tard dans la séance, le DGARH nous expliquant que cette personne avait déjà payé en 2019 son erreur par une sanction (une mise à pied de 5 jours) et que dorénavant le droit à l'oubli devait lui permettre de poursuivre sa carrière sans qu'on ait besoin de lui rappeler sempiternellement cette faute. Une réponse diversement appréciée au sens où on aimerait bien que ce droit à l'oubli bénéficie de manière similaire à tout agent dont le dossier passe en CPNC disciplinaire ; la direction ayant fâcheusement tendance à ressortir de « vieux dossiers » sans fondement juridique quand elle veut mener un « procès à charge » et potentiellement obtenir le licenciement d'un collègue.

En lien avec une séance précédente du CSEC, on notera que la DG entend « réduire nos émissions carbone ». Il se trouve que dans le projet « Zéro papier », qui va se traduire par un recours exponentiel à de la dématérialisation, synonyme de stockage virtuel augmenté, il n'était nulle part fait référence à cet aspect, à telle enseigne que personne n'est en mesure semble t'il d'en mesurer les effets en termes d'impacts d'émissions Carbone.

Pour ce qui est des termes « Talents » et surtout « Compétences » qui reviennent régulièrement dans le document, ils relèvent d'un dogme du « Tout Compétences » qui pour nous à la **CGT-FO** va à l'encontre des intérêts tant du personnel que de nos usagers car pour nous ce sont les qualifications et l'expérience acquise qui doivent primer.



La CGT-FO Pôle emploi :

Syndicat.cgt-fo@pole-emploi.fr

www.fo-pole-emploi.fr/site-national

<https://twitter.com/Fopoleemploi>

<https://www.facebook.com/fopoleemploinational>